

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR ES Audace - F

Code AMF : (C) 990000068429

Fonds d'Epargne Salariale (FES),

prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) et soumis au droit français

Ce FCPE est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

En souscrivant dans CPR ES Audace - F, vous investissez dans un portefeuille nourricier du FCP CPR Croissance Dynamique - I, fonds de fonds diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris de catégorie "Speculative Grade" c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents) et majoritairement exposé sur la classe d'actifs "Actions".

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités.

Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme une performance supérieure à l'indicateur de référence composite : 20% JP Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) hedge (ouvert en euro) + 80% MSCI World libellé en euro (NR), avec une volatilité prévisionnelle maximale de 20%.

L'indicateur de référence JP Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) Hedge (ouvert en euro) est disponible sur le site : <https://markets.jpmorgan.com> et l'indicateur de référence MSCI World libellé en euro (NR) est disponible sur le site : www.msci.com.

Le FCPE est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Politique de gestion du fonds maître : Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

L'exposition actions sera comprise entre 50% et 100% de l'actif total du portefeuille.

La part des investissements en supports obligataires et monétaires (y compris via des OPC) sera comprise entre 0% et 50% de l'actif total du portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2 ; +4].

Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

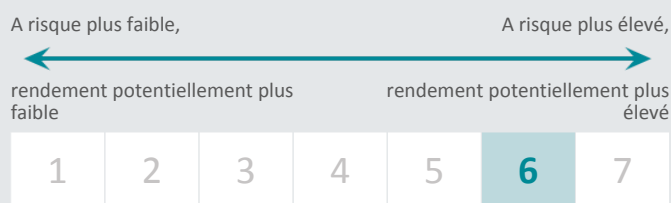
CPR ES Audace - F est libellée en EUR.

CPR ES Audace - F a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Cette durée de placement recommandée est distincte du délai légal d'indisponibilité des sommes en matière d'épargne salariale.

CPR ES Audace - F capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le règlement.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCPE reflète le niveau de volatilité prévisionnelle maximale du portefeuille.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.
- Les dispositions en matières de souscription/rachat de l'OPC Maître, dans lequel est investi votre FCPE, sont expliquées dans la rubrique "conditions de souscriptions et de rachats" du prospectus de l'OPC Maître.

Les risques importants pour le FCPE non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCPE. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du règlement de ce FCPE.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 5,00 %

Frais de sortie Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCPE sur une année

Frais courants 0,99%* TTC de l'actif net moyen

Frais prélevés par le FCPE dans certaines circonstances

Commission de performance Néant

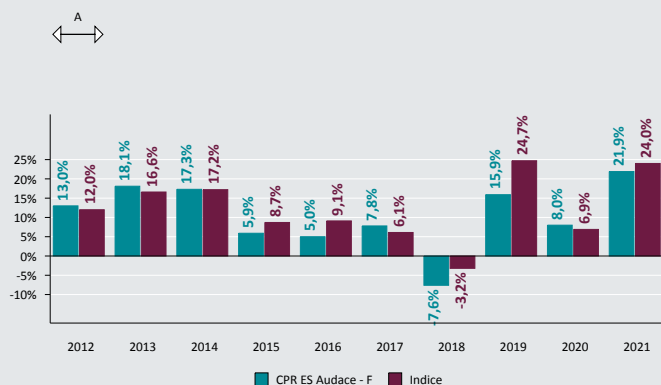
*Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Il exclut :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du règlement de ce FCPE, disponible à l'adresse www.cpr-am.com ou sur simple demande auprès de la société de gestion de portefeuille.

Performances passées



A : Le FCPE est devenu nourricier le 27/11/2012. Les performances antérieures à cette date reflètent la même stratégie que son OPC maître, menée en gestion directe.

- Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCPE et les coûts liés à l'achat d'autres OPC et fonds d'investissements.
- Ce FCPE a été créé en 1997.
- Les performances présentées ci-contre sont celles de CPR ES Audace - F créée en 1997. Pour plus d'information, merci de consulter notre site www.cpr-am.com.
- L'indicateur de référence est : 20% JPM GBI GLOBAL TRADED INDEX HEDGED + 80% MSCI WORLD.
- Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en EUR.

Informations pratiques

www.cpr-am.com

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de compte : AMUNDI ESR et/ou Crédit Agricole Titre pour les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel et/ou tout autre Teneur de comptes désigné par l'Entreprise, BNP PARIBAS.
- Forme juridique : multi-entreprises.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCPE (règlement, rapport annuel, document semestriel et autres informations pratiques et/ou sur les autres catégories de parts) : ces informations sont disponibles gratuitement et sur simple demande écrite à CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris France ou sur www.cpr-am.com
- Les documents d'information relatifs au FCP maître - CPR Croissance Dynamique - I, sont également disponibles auprès de CPR Asset Management.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCPE peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCPE.
- La valeur liquidative est disponible à chaque calcul auprès de la société de gestion de portefeuille.
- Le FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/aux « U.S. Persons » telles que définies au sein des mentions légales du site internet de la société de gestion de portefeuille : www.cpr-am.com et/ou dans le règlement du FCPE.
- La responsabilité de CPR Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.
- Le conseil de surveillance est composé de représentants de porteurs de parts, de représentants de l'assureur porteur des parts PER CA, PER ou ASSUREUR et représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CPR Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 avril 2022.